

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21/40

Le VINGT-TROIS septembre de l'an deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Nathalie MONTADAT, Sandrine VANCOPPENOLLE, MM Jean-Jacques ALMERO, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA*

Procurations : *Mme Corinne LACOSTE à Mme Marie-Laure BOUCHERET,*

Absents : *Mme Mathilde PEYREGA, M. Pierre ROGNANT*

Date de convocation : 17 septembre 2021

Secrétaire de séance : *Madame Sandrine VANCOPPENOLLE*

Objet : Conventions TAP (Temps d'Activités Périscolaires) avec les intervenants de l'école élémentaire – Autorisation à signer

Dans le cadre de la mise en place des TAP à l'école élémentaire, il convient d'établir une convention entre la commune et chacun des intervenants de ces activités pour l'année scolaire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions entre la commune et les intervenants chargés de l'animation de ces temps d'activités périscolaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 23 septembre 2021.

Fait à Goyrans, le 23 septembre 2021.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans